

connu: il est possible, cependant, qu'il ait été appliqué à un acte des archives de Clervaux du 30 août 1537,⁹⁾ mais nous n'avons pu vérifier la chose et en laissons volontiers le soin à un spécialiste de l'héraldique.

3

Jean Keck va connaître une carrière éminente autant par sa durée que par ses activités multiples. Par lettres patentes datées d'Innsbrück, le 6 mai 1530, il est nommé conseiller au Conseil de Luxembourg en remplacement de feu Henri Ziegler et aux gages annuels de 100 florins. Il prêtera serment le 22 août entre les mains de son futur collègue Henri Schloeder de Lachen, seigneur de Schindfelz, délégué à cet effet en l'absence du président.¹⁰⁾ Observons qu'il est alors à peine âgé de vingt-six ans.

Il sera confirmé dans sa charge lors de la réorganisation du Conseil par Charles-Quint en vertu de lettres patentes dépêchées de Bruxelles le 21 novembre 1531. Il prendra rang parmi les conseillers lettrés ou de longue robe, aux gages annuels de 200 livres de 40 gros et sera reçu au serment le 10 janvier 1532 n. st.¹¹⁾

A cette époque, il tenait encore sa résidence habituelle à Trèves. Le 12 août 1532, la Chambre des Comptes lui accorda, ainsi qu'à son épouse Catherine d'Uffingen et à sa soeur Jeanne Keck, le droit d'occuper, leur vie durant, la maison que le duc de Luxembourg y possédait, à l'enseigne de l'*Aigle impériale*, avec la faculté de jouir des privilèges qui y étaient attachés, mais contre obligation d'en assurer le bon entretien et de payer un loyer annuel de 4 couronnes d'or.¹²⁾

Catherine d'Uffingen, son épouse, était aussi sa compatriote, car elle était fille de Jean d'Uffingen, échevin et conseiller à Trèves.

C'était une raison supplémentaire de rester fidèle à sa ville natale et d'y conserver des propriétés. Certes, ses fonctions de conseiller le contraignaient à de fréquents séjours à Luxembourg, mais la distance ne constituait pas un obstacle, d'autant que des missions de caractère diplomatique exigèrent souvent sa présence dans la cité archi-épiscopale. Le 18 octobre 1563, à l'occasion d'un échange de biens avec Wiry de Créhange, justicier des nobles, on le voit encore céder deux granges et un jardin situés près de l'église de la Sainte-Trinité, à Luxembourg, pour acquérir à Trèves la maison dite *zur Gulpen*.¹³⁾ Or ces granges dépendaient certainement de la grande demeure qu'il occupait, non loin du Conseil, dans la rue du Saint-Esprit. On ignore d'ailleurs la date où il en fit l'acquisition, ou même la construisit.

C'est dans sa nouvelle patrie — sa nomination à une haute charge impliquait en fait sa naturalisation — que Jean Keck se rendra bientôt propriétaire de ses domaines les plus importants. Le 15 septembre 1534, devant la cour de justice de Septfontaines, Wigand de Bubingen lui cédera sa seigneurie de Thorn, en face de Remich, sur la rive droite de la Moselle, avec l'assentiment du suzerain de Raville, confirmé par deux gentilshommes du pays: Bastien de Barbanson, seigneur de *Phillimon* et Philippe de Wal. L'analyse de cet acte des archives de Musiel nous est fournie par Wurth-Paquet¹⁴⁾ et repose cer-